

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL.

(DIGERE VERUM QUID VETAT?)

Du 29 FLOREAL, l'an 4 de la République Française. (Mercredi) 18 MAI 1796, v. st.)

Passage du Pô par l'armée française. — Combat de Fombio, avec perte, pour l'ennemi, de cinq cents hommes morts ou prisonniers, trois cents chevaux et une partie de ses bagages. — Prise de Casal et d'une grande quantité de bagages; de cinq bateaux chargés de riz, et de toute la pharmacie de l'armée ennemie. — Suspension d'armes conclue entre l'armée française et le duc de Parme; conditions de cette suspension.

AVIS.

L'adresse de cette feuille est maintenant au citoyen Leroux commis dans le bureau de ce journal, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n^o. 42. Le prix est de 750 l. en assignats ou de 9 l. en numéraire pour trois mois. Les abonnemens doivent, autant qu'il est possible, dater du commencement d'un mois.

NOUVELLES DIVERSES.

Mayence, 3 mai.

Il paroît que le quartier-général ne tardera pas à être transféré à Alzey. Les listes de quartiers et autres dispositions préalables sont déjà faites. Cependant le plus ou le moins de promptitude de cette translation, paroît dépendre de l'arrivée d'un courrier attendu de Vienne avec des dépêches relatives à la cessation de l'armistice.

Bulletin de l'armée de Condé, du 30 avril.

Le roi, parti de Vérone le 21, arriva avant-hier à notre quartier-général de Reigels. M. Wickham, ambassadeur de sa majesté britannique, en Suisse, et M. Crawford étoient arrivés deux heures avant.

Après la sublime réponse que ce prince a fait à l'envoyé du sénat de Venise, il donna ses ordres pour son voyage, et annonça à ses fidèles serviteurs le dessein qu'il avoit de prendre sa route par le mont S. Gothard, accompagné seulement du comte d'Avaray. Son intention, en prenant cette direction, étoit de sortir plus promptement du territoire d'une république dont il avoit autant à se plaindre, quoique cette route lui offrit mille difficultés; mais aussi elle présentoit à son cœur un moyen plus prompt de se réunir à ses fidèles sujets, qui, depuis six ans, combattent pour la religion et pour le trône.

Le reste de sa maison a dû prendre la route du Tirol. La santé du prince est parfaite et n'a nullement souffert d'une marche de sept jours, soit en voiture, en traîneau, à cheval et souvent au milieu d'un pays couvert de neiges et de glaces. Son apparition subite à notre

quartier-général, a causé le spectacle le plus touchant et le plus fait pour émouvoir les cœurs français. Il s'est jeté, en descendant de son carrosse, entre les bras de son neveu le duc de Berry et du prince de Condé, en leur disant: «Voici le premier des gentilshommes français, qui vient se réunir à vous sous le drapeau blanc.»

Son guide, déjà si heureux le 21 juin, a dû l'être bien davantage, en se voyant en droit, dans cette circonstance, de s'écrier: «Monseigneur, voilà le roi.» Quel moment plus flatteur pour un sujet qui ne respire que pour son maître, que celui où le roi le prenant par la main, ajouta: «Mon cousin, voilà mon capitaine des gardes.»

Le vicomte d'Ageult, officier des gardes, a aussi accompagné le roi.

On s'est porté en foule de tous les cantonnemens au quartier-général, pour voir le roi et lui offrir des vœux qui ne pouvoient depuis si long-tems lui être manifestés. Le prince a parlé à tous les officiers qui se sont distingués par leur zèle et leurs brillantes actions depuis le commencement de la révolution. Il leur a dit des choses exactes, et si à propos, qu'on auroit cru qu'il n'avoit jamais été séparé d'eux. Son âme les suivoit sans doute aux combats, pendant sa pénible absence. On peut bien penser que cette journée ne s'est pas passée sans les cris de *vive le roi*, et sans larmes de bonheur et d'attendrissement. (Extrait littéral de la Gazette de Francfort.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Plaisance,
le 20 floréal, an 4.

Buonaparte général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Je vous ai annoncé, citoyens directeurs, par ma dernière lettre, la retraite de l'armée autrichienne, qui a repassé le Pô à Valence; elle s'étoit fortifiée le long de Loggona, du Terdoppio et du Tesin; afin de défendre l'entrée du Milanais.

Après différentes marches et différens mouvemens militaires et diplomatiques, pour lui faire penser que je

voulois passer à Valence, je me transportai par une marche forcée à Castel-Saint-Gioamei, avec 3,000 grenadiers et 1,500 chevaux. A 11 heures du soir, le chef de bataillon d'artillerie Andreossi et l'adjudant-général Frontin parcoururent, avec 100 hommes de cavalerie, la rive du Pô jusqu'à Plaisance, et arrêterent cinq bateaux chargés de riz, d'officiers, de 500 malades et de toute la pharmacie de l'armée.

A 9 heures du matin, nous sommes arrivés au Pô, vis-à-vis Plaisance; il y avoit, de l'autre côté, deux escadrons d'hussards qui faisoient mine de vouloir nous disputer le passage; nous nous précipitâmes dans les bateaux, et abordâmes de l'autre côté: après quelques coups de fusil, la cavalerie ennemie se replia.

Le chef de brigade de Lasne, aussi brave qu'intelligent, est le premier qui a mis pied à terre. Les divisions de l'armée, qui étoient toutes en échelons à différentes distances, ont précipité leur marche, du moment que le mouvement a été démasqué, et ont passé dans la journée.

Cependant Beaulieu, instruit de notre marche, se convainquit, mais trop tard, que ses fortifications du Tessein et ses redoutes de Pavie étoient inutiles; que les républicains français n'étoient pas si ineptes que François I^{er}. Il ordonna à un corps de 6000 hommes et de 2000 chevaux, de se porter à notre rencontre, et de s'opposer au débarquement, ou de nous attaquer, lorsque nous ne serions pas encore formés: il s'est trompé dans son calcul. Sur le midi, j'appris qu'une division ennemie étoit près de nous, nous marchâmes; les ennemis avoient 20 pièces de canon, et étoient retranchés dans le village de Fombio. Le général de brigade Dallemague, avec les grenadiers, attaqua sur la droite; l'adjudant-général Lanus, sur la chaussée; le chef de brigade Lasne, sur la gauche: après une vive canonnade et une résistance assez soutenue, l'ennemi dut songer à la retraite: nous l'avons poursuivi jusques sur l'Acida: il a perdu une partie de ses bagages, 300 chevaux et 500 morts ou prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers.

Pendant la nuit, un autre corps d'autrichiens de 5000 hommes, qui étoit à Casal, partit à quatre heures du soir, pour venir au secours de celui de Fombio; arrivé près de Codogno, quartier-général du général Laharpe, où il arriva à deux heures après-midi, il envoya des tirailleurs, qui culbutèrent nos vedettes. Le général Laharpe monta à cheval, pour s'assurer de ce que ce pouvoit être; il fit avancer une demi-brigade; l'ennemi fut culbuté, et disparut; mais, par un malheur irréparable pour l'armée, le général Laharpe, frappé d'une balle, tomba mort sur le coup. La république perd un homme qui lui étoit très-attaché; l'armée, un de ses meilleurs généraux; et tous les soldats, un camarade aussi intrépide que sévère pour la discipline. Le général Berthier se rendit sur-le-champ à Codogno; il a poursuivi l'ennemi; lui a pris Casal et une grande quantité de bagages. La 70^e. demi-brigade et le général Menars, se sont parfaitement conduits.

Le succès du combat de Fombio est dû, en grande partie au courage du chef de brigade Lasne. Je recommande au directoire, le fils du général Laharpe, pour avoir une place de lieutenant de cavalerie.

Je demande la confirmation de l'adjudant-général

(2)
Frontin qui, non-compris dans le travail de paix, n'a pas cessé de servir avec courage.

Le passage du Pô est une des opérations les plus essentielles; il y avoit des paris que nous ne le passerions pas de deux mois.

Signé BUONAPARTE.

Au quartier-général de Plaisance, 20 floréal, l'an 4 de la république.

Buonaparte général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Citoyen président,

Le brave Stengel est mort de la suite de ses blessures, j'ai envoyé à sa famille la lettre que vous lui adressiez.

Vous trouverez ci-joints les articles de la suspension d'armes que j'ai accordée au duc de Parme. Je vous enverrai, le plutôt possible, les plus beaux tableaux du Corregge, entr'autres un Saint-Jérôme, que l'on dit être son chef-d'œuvre. J'avoue que ce saint prend un mauvais tems pour arriver à Paris; j'espère que vous lui accorderez les honneurs du Muséum. Je vous réitère la demande de quelques artistes connus, qui se chargeront du choix et des détails du transport des choses rares que nous jugerions devoir envoyer à Paris.

Tous les arrangemens sont pris pour les renforts qui doivent venir de l'armée des Alpes; il n'y aura aucune difficulté pour les passages.

Signé BUONAPARTE.

Conditions de la suspension d'armes conclue entre l'armée française et le duc de Parme.

Suspension d'armes conclue entre l'armée française, en Italie, et le duc de Parme et de Plaisance; par l'intermédiaire du général Buonaparte, commandant l'armée française, et MM. les marquis Antonio Pallavicini et Filippo Dalla Rosa, plénipotentiaires du duc de Parme, sous la médiation de M. le comte de Valdeparaiso, ministre d'Espagne à Parme.

Art. I^{er}. Il y aura suspension d'armes entre l'armée de la république française et le duc de Parme, jusqu'à ce que la paix ait été conclue entre les deux états. Le duc de Parme enverra des plénipotentiaires à Paris, près le directoire exécutif.

II. Le duc de Parme paiera une contribution militaire de deux millions de livres, monnaie de France, payée soit en lettres-de-change sur Gènes, soit en argenterie, soit en monnaie; il y aura cinq cent mille livres payées dans cinq jours, et le reste dans la décade suivante.

III. Il fera remettre douze cents chevaux de traits, harnachés, avec des coliers, quatre cents de dragons harnachés, et cent de selle pour les officiers supérieurs de l'armée.

IV. Il remettra vingt tableaux, au choix du général en chef, parmi ceux existans aujourd'hui dans le duché.

V. Il fera, dans le délai de quinze jours, verser dans les magasins de l'armée, à Tortone, dix mille quintaux de bled, cinq mille d'avoine, et il mettra, dans le même délai, deux mille bœufs à la disposition de l'ordonnateur en chef, pour le service de l'armée.

VI. Moyennant la contribution ci-dessus, les états

du duc de Parme seront traités comme les états neutres, jusqu'à la fin des négociations qui vont s'entamer à Paris.

Signé Buonaparte, Antonio Pallavicini, Filippo Dalla Rosa.

Au quartier-général, à Plaisance, 20 floréal, an 4.

Pour copie conforme,

Signé BUONAPARTE.

VARIÉTÉS.

La fameuse conspiration avoit été ourdie, et avoit déjà jetté de profondes racines pendant que Merlin avoit la police; et on s'accorde assez généralement à penser et à dire que si le malheur de la France lui eût conservé ce ministère, les conspirateurs auroient conduit leur ouvrage souterrain à sa perfection, et que la seule explosion l'eût fait connoître en couvrant la France de débris, de sang et de ruines. Pour réparer cette négligence, pour effacer ce tort, involontaire sans doute, Merlin donne dans un autre excès, et transforme aujourd'hui en coupables des hommes qui ne sont encore qu'accusés. Il a conservé dans son ministère de la justice la ridicule manie d'écrivain, qui lui a si mal réussi dans celui dont on a été forcé de le congédier. Il a fait insérer dans plusieurs journaux une lettre au commissaire du pouvoir exécutif près le département de la Seine, en date du 25 floréal, lettre que ses poètes soudoyés ne manqueront pas de comparer aux oracles prononcés par d'Aguesseau dans les siennes, et qui n'est pour les gens instruits qu'une preuve de plus de sa profonde ignorance, de sa révoltante partialité et de son désir de faire oublier la sécurité dont il a laissé jouir les artisans de révolte, les promoteurs de l'anarchie. Merlin témoigne au commissaire son désir de remettre en jugement, pour la troisième fois, Richer-Sérizy. Cet acharnement à poursuivre un écrivain jusqu'à ce qu'on ait trouvé un tribunal disposé à l'envoyer à la mort, est fait pour soulever toutes les âmes honnêtes et sensibles, quelque soit leur opinion. Merlin se récrie sur la manière dont on a posé la question intentionnelle. « De- » mander si, en prenant part à une action essentiel- » lement criminelle, on l'a fait dans l'intention du » crime, c'est proposer une question ridicule en elle- » même. »

Cette assertion, pour être trop générale, n'est pas exacte. Un exemple va le prouver. Une foule de citoyens ont été trouvés dans les rues et entraînés par les insurgens du 31 mai et des premiers jours de prairial. Ils ont été forcés de faire comme les autres. Certes, ces hommes-là n'étoient point coupables.

Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit.

Merlin est le seul à ne pas voir que les jurés, convaincus de l'innocence de l'accusé, ont saisi ce *mezzo termine* de l'intention pour l'absoudre sans rompre en visière au gouvernement. C'est aujourd'hui un article de foi qu'il y a eu une révolte en vendémiaire. On est convenu de ne pas le discuter, de le croire pieusement. La raison d'état, l'intérêt public, le besoin du repos en font un devoir. Cependant on ne peut pas immoler des victimes à un dogme abstrait et politique; et la conscience des jurés, flottante et menacée d'un naufrage entre deux écueils terribles, le danger de blesser la

(3)

justice individuelle ou les convenances politiques, se sauve comme elle peut sur la planche de l'intention. Voilà des explications qu'on ne peut guère développer, mais qu'il est bien mal-adepte de provoquer.

On a été sur-tout révolté d'entendre Merlin s'écrier que Babœuf avec ce même système, sera pareillement acquitté. Cette prévoyance sur le sort d'un accusé, a quelque chose d'atroce et de barbare. On se souvient encore que le mot de *criminel* ayant été prononcé en présence d'un ci-devant prince français pour désigner des accusés, il dit : Il n'y a de criminels qu'après la condamnation. Un ministre de la justice dégrade son caractère toutes les fois qu'il oublie qu'un malheureux est sacré; et la plus légère prévention qu'il se permet d'énoncer contre un accusé, est une prévarication.

Au reste, qui prouve trop ne prouve quelquefois rien. Merlin a cru, par cette indécente sortie, mieux caractériser son horreur pour Babœuf. Lisez Tacite, et vous verrez que les associés d'Epicharis qui échouèrent dans la première conjuration dirigée contre Néron, n'eurent pas de plus cruels persécuteurs que leurs complices, qui espéroient par-là masquer leur cupidité. Ce n'est pas que nous puissions croire que Merlin ait jamais pu favoriser sciemment les complots qu'on vient de découvrir; mais la condamnation anticipée dont il frappe Babœuf, ne seroit pas à mes yeux une preuve de son innocence.

Au rédacteur du *Véridique*.

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

Je ne sais si c'est-là le talent de Tallien et de Legendre; mais il paroît que Babœuf leur destinoit l'emploi de porter des pierres pour la réédification du temple des jacobins: on en a du moins répandu le bruit: quelques novellistes m'ont même assuré que la truelle et le tablier, préparés pour ces législateurs, feront partie des pièces du procès. Il est vrai que c'est sous les arbres des Tuileries, dans un cercle composé de bons vieillards qui s'y rassemblent pour parler politique, et après une longue discussion sur le système de *Law*, et sur l'abbé Terray, que j'ai entendu dire cette nouvelle; mais ce qui me confond, c'est que je la trouve sérieusement répétée dans de graves journaux.

L'Ecouteur.

Si l'on veut trouver des détails sur ce que les conjurés font dans leur prison; sur ce que dit Babœuf, sur tout ce qu'il écrit, on peut lire le journal des *Hommes Libres*, lequel est instruit de ce qui concerne ces messieurs, et donne tous les matins leur bulletin avec une exactitude religieuse. Ce soin est honorable, c'est celui de l'amitié. Des huit colonnes qui composent le journal de *Vatar*, deux au moins sont toujours consacrées au souvenir de ses amis malheureux. C'est une raison funèbre anticipée, et il est juste que la place, restée vuide par la fuite et le désespoir d'Antonelle, le grand faiseur d'articles, soit remplie par l'apologie de ceux qui, comme lui, n'ont pas eu le bonheur de se soustraire au mandat d'arrêt. Mais ce qui nous surprend, c'est que le vengeur intrépide des patriotes opprimés, garde le silence sur les calomnies de Louvet qui prétend, qui s'efforce tous les jours de prouver que ses amis sont des

royalistes. Comment cette horrible inculpation n'a-t-elle pas échauffé la bile du journaliste des *Hommes Libres*? comment souffre-t-il patiemment que l'on ose insulter ainsi au malheur des plus purs patriotes? *Babeuf*, un royaliste! et vous vous taisez, *Vatar*! et vous ne prenez pas *Louvet* à partie! vous laisserez ternir ainsi la mémoire du *Tribun du Peuple*! Mais ne voyez-vous point que l'accusation rejaillit sur vous? oui, sur vous; incessamment *Louvet* vous accusera aussi de royalisme; incessamment il dira que vos feuilles sont alimentées par les guinées de Pitt, que la plupart de vos excellents articles vous sont envoyés de Suisse, en droite ligne; heureux même s'il ne vous accuse de les recevoir de Vérone ou de l'armée de Condé. Prenez-y garde: s'il se met cela dans la tête, il vous le prouvera, il vous le démontrera, il vous en convaincra; car c'est un terrible raisonneur, quoiqu'il n'ait pas l'air de raisonner; et puis, s'il parvient à vous persuader à vous-même que vous êtes d'intelligence avec les émigrés de Suisse, ou avec *Monsieur*, il vous sera impossible de cesser de vous croire vous-même un royaliste; vous aurez beau, en vous regardant au miroir, vous dire: Mais, c'est bien moi, *Vatar*, PATRIOTE DE 89, ami de *Charles Duval*, ami d'*Antonelle*, ami de *Babeuf*; vous croirez rêver; vous ne saurez trop si vous n'avez point fait l'exercice à *Coblentz*, ou si vous n'avez point dîné avec les *Lameth* à *Louzanne*. Prenez-y garde, s'il fait un ou deux articles contre vous, vous ne pourrez pas vous en tirer: il a le don des métamorphoses; c'est un enchanteur, c'est un sorcier!

Amar et Pache ont été arrêtés; on est à la poursuite de Vadier.

A V I S.

Les personnes dont l'abonnement finit au 3^e floréal, sont priées de vouloir bien renouveler avant ce terme, pour ne point être exposées à souffrir d'interruption. S'adresser toujours au citoyen LEROUX.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 28 floréal.

Un secrétaire lit une lettre de la femme du représentant Drouet. Elle se plaint au conseil de ce que le ministre de la police n'a pas voulu lui permettre de voir son mari. Cependant elle a des affaires de famille à lui communiquer, elle l'adresse au conseil pour obtenir de lui cette justice.

Les uns réclament le renvoi au directoire et les autres à la commission.

Mais Lefranc observe que Drouet étant sous l'inspection du corps législatif, c'est à la commission et non au directoire que cette lettre doit être renvoyée.

Le renvoi à la commission est ordonné.

Pastoret expose, par motion d'ordre, que les abus que l'on a fait depuis quelque tems de l'institution bienfaisante des jurés, demandent qu'on introduise une prompte réforme dans les articles du code pénal, qui ont pu y donner lieu. Les uns ont déclaré qu'un crime commis cent fois, ne l'avoit point été avec préméditation; les autres ont déclaré qu'un crime volontaire avoit été commis sans intention criminelle.

(4)

Pour prévenir de pareils abus, l'importe de fixer les chefs sur lesquels doivent rouler la déclaration du jury. L'action a-t-elle été commise? est-elle un délit? a-t-elle été commise par le prévenu? l'a-t-il fait sciemment et avec préméditation?

Pastoret propose qu'une commission soit chargée d'examiner le mode de poser la question intentionnelle, et de la soumettre aux jurés.

Cette proposition est unanimement adoptée.

Philippe Delville réclame la parole pour une motion d'ordre. Il rappelle d'abord le projet que la commission des inspecteurs avoit présenté sur la garde du corps législatif.

Ces premiers mots excitent des murmures; plusieurs membres interrompent l'orateur. Il leur répond avec force. La totalité du conseil qui n'a accordé la parole peut seule m'imposer silence, et il n'appartient à aucun interrupteur de m'empêcher de parler. Je ne le souffrirai jamais.

Philippe Delville déclare ensuite qu'il ne vient point réclamer contre l'ordre du jour adopté hier par le conseil; qu'il rend justice au directoire, dont la vigilance et l'activité ont déjoué le complot, et délivré la France du fer des assassins; mais il rappelle aux législateurs qu'ils ont des devoirs à remplir; que le plus sacré de tous est l'exécution de cette constitution devant laquelle pâlissent les tartuffes révolutionnaires, tantôt revêtus des livrées du royalisme, tantôt affublés des haillons de l'anarchie; qu'un de ces articles porte que la garde qui veille à la défense du corps législatif doit être prise dans les départements.

L'orateur demande qu'une commission soit nommée, pour, aux termes de l'article 71 de l'acte constitutionnel, déterminer la forme du service provisoire fait par les troupes actuelles, jusqu'à ce qu'un moment plus heureux permette d'appeler la garde départementale.

Engerrand parle, sans les désigner, des considérations d'importance majeure, qui ont décidé la convention et le corps législatif à ajourner l'exécution de cet article de la constitution; il demande que, vu les circonstances actuelles, cet ajournement soit prolongé.

Plusieurs membres réclament l'ordre du jour.

Quoi! s'écrie Delahaye, on réclame l'ordre du jour, lorsqu'il s'agit de l'exécution d'un article constitutionnel; un pareil ordre du jour est une véritable inconstitutionnalité. Après avoir fait sentir la nécessité d'organiser une force départementale, et rappelé au conseil que si elle l'eût été, lorsque Buzot en fit la motion formelle, la convention et la France avec elle, n'eussent pas été asservis sous le joug de Robespierre; Delahaye demande aussi qu'attendu les circonstances, le conseil ajourne la proposition de Delville.

Le conseil prononce l'ajournement.

Le directoire fait passer un message. Il y annonce qu'il a arrêté le 20 floréal, un traité de paix avec le roi de Sardaigne; il le soumet à l'examen et la ratification du corps législatif, et l'invite en même tems à en délibérer en comité général, aux termes de l'article 33 de la constitution.

Le conseil se forme en comité général.